

Professeur d'arts : musique-arts plastiques-théâtre

Depuis plus de 40 ans, le Lycée Français de Manille (LFM) promeut l'excellence académique française auprès des enfants expatriés et philippins. En collaboration avec l'école internationale allemande de Manille (GESM), le LFM est situé sur l'Eurocampus vert et spacieux de Parañaque, offrant à ses étudiants des infrastructures de haut niveau dans un environnement multiculturel - 500 étudiants, 100 employés, plus de 30 nationalités.

Le LFM est membre du réseau de l'AEFE, ses programmes d'enseignement répondent aux directives et exigences académiques du ministère français de l'Éducation Nationale.

Pour la prochaine rentrée scolaire, le Lycée Français de Manille recherche un/une

Professeur(e) d'arts : musique - arts plastiques - théâtre

Les candidats devront être en mesure d'enseigner au Collège et au Lycée

Le poste, soumis à entretien préalable, est à pourvoir pour fin août 2023. Seront évaluées au cours de l'entretien et sur la base du dossier sélectionné, les compétences professionnelles définies dans le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO n°30 du 25 juillet 2013).

Ce poste peut éventuellement être à temps partiel.

Les compétences suivantes seront valorisées :

- Être capable d'assurer l'enseignement des arts plastiques et de la musique au Collège, et l'option arts plastiques au Lycée
- Utiliser les outils numériques au service de l'enseignement de la discipline, savoir innover dans ses pratiques pédagogiques.
- Enseigner et évaluer par compétence du cycle 3 au Lycée
- Adapter son enseignement en fonction du profil linguistique des élèves.
- Adapter ses pratiques à des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)
- Être force de proposition dans le domaine des arts : musique, arts plastiques, théâtre...
- Être capable d'occuper une mission particulière telle que référent Développement Durable, référent EBEP, référent Numérique, PRIO, référent Citoyenneté, référent Culture...

Profil :

- Une expérience récente de l'enseignement en collège et/ou en lycée est indispensable. Une expérience d'enseignement dans un lycée français de l'étranger sera appréciée
- La maîtrise du français est nécessaire de même qu'un bon niveau d'anglais
- Une certification ou expérience d'enseignement de FLE sera un plus

L'intéressé(e) devra posséder impérativement le goût de l'engagement, du travail en équipe et de bonnes qualités relationnelles. Il/elle devra être ouvert à la culture du pays d'accueil.

Composition du dossier de candidature

Le dossier sera composé des pièces suivantes

- Curriculum vitae dactylographié en français (OBLIGATOIRE)
- Lettre de motivation dactylographiée en français (OBLIGATOIRE)
- Copie des diplômes mentionnés dans le CV
- Lettre(s) de recommandation, attestation(s), certification(s) pouvant appuyer les points figurant au CV
- Pour les titulaires Education Nationale : copies des deux derniers rapports d'inspection existants et/ou comptes-rendus des rendez-vous carrière, copie de la dernière notation administrative, copie du dernier arrêté de promotion, synthèse iProf (grade, corps, note et échelon)
- Copie d'une pièce d'identité (Passeport) et du livret de famille (pour les candidats venant en famille)
- Extrait du casier judiciaire

Les candidats veilleront à la qualité des documents numérisés et à ne transmettre que des fichiers au format PDF. **Merci de bien préciser dans l'objet du mail d'envoi les éléments suivants : « Candidature contrat local et la discipline ».** Les fichiers doivent être enregistrés au format : nom prénom et nom de la pièce jointe.

Conditions d'emploi proposées :

- Rémunération sur 13 mois (Contrat à durée déterminée pour l'année scolaire renouvelable)
- La grille de rémunération tient compte des diplômes, de l'expérience dans le poste et de la qualité de titulaire du MEN ou non
- Selon le pays de résidence et en fonction de la composition familiale, aides financières à l'installation (billet d'avion, prime d'installation ...)
- Prise en charge du visa pour tous les membres de la famille (attention, selon les règles locales, le conjoint non marié ne peut bénéficier du visa de l'enseignant recruté et aura un statut de touriste, sauf à être lui-même employé par une structure locale. Il ne pourra accéder au territoire Philippin qu'en fonction des règles d'accès au territoire alors en vigueur)
- L'établissement se charge de trouver un hébergement temporaire et fait l'avance du premier mois de loyer
- Participation aux assurances santé, rapatriement et à la retraite
- Vacances scolaires rémunérées selon le calendrier de l'établissement